Reçu le 24.09.26
par courrier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Catherine RICHER
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : ROUZAUD HERNANDEZ Laurence
Téléphone : 04 68 34 53 38
Mail : l.rouzaud@inao.gouv.fr

N/Réf : LR/CSC-2026/62

La Directrice de l'INAO
à
Madame le Maire

5 Place de la République

11120 MIREPEISSET

Narbonne, le 24 septembre 2026

Objet : MIREPEISSET PLU Modification simplifiée n°2

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 15 septembre 2026, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2 du PLU sur la commune de Mirepeisset.

La commune de Mirepeisset est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) / des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Languedoc", "Minervois", "Lucques du Languedoc", "Huile d'olive du Languedoc". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) / Indications Géographiques (IG) "Le Pays Cathare", "Eau-de-vie de vin originaire du Languedoc ou Fine du Languedoc ou Eau-de-vie de vin du Languedoc", "Terres du Midi", "Jambon de Bayonne", "Pays d'Oc", "Aude".

La modification simplifiée présentée ayant pour objectif l'urbanisation de la dent creuse « Cœur Lucques » en autorisant une réalisation par étapes et l'adaptation sur le règlement écrit sur le bâti ancien, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Catherine RICHER

Copie : DDTM de l'AUDE